

Séance du mardi 07 octobre 2025

Membres en exercice : 10

Nb de présents : 7
Nb de représentés : 2
Nb de vote exprimés : 9
Nb de vote pour : 9
Nb de vote contre : 0
Nb d'abstention : 0

sept octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,
Date de la convocation: 01/10/2025

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent
BEREAU, Xavier BLOND, David PATEAU, Jérémie
CUSSEAU, Sarah BRUNELOT

Représentés : Quitterie DUCLOT représentée par Pascal
LABRO, Dominique PEYTOUREAU représenté par Jérémie
CUSSEAU

Excusés :

Absents : Marie MIRAMON

Secrétaire de séance : Robert FAURE

Objet : RPQS ANC 2024 SIEA Rauzan - DE_2025_23

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités
Territoriales impose, à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou
d'assainissement, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix
et la qualité du service.

Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence pour
être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en
ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement
(www.services.eaufrance.fr).

Monsieur Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public
d'assainissement non collectif du **S.I.E.A. de RAUZAN**, relatif à l'exercice 2024, auquel la
Commune a transféré cette compétence, approuvé par délibération du Comité Syndical du 24
septembre 2024 et auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau,
prévue par la Loi N° 2010-788 du 12 Juillet 2010.

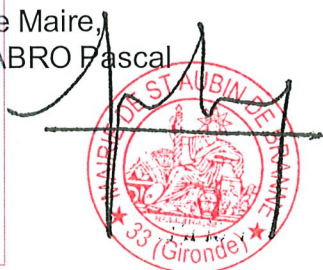
Au vue de cet exposé, le conseil municipal

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public
d'assainissement non collectif du **S.I.E.A. de RAUZAN** relatif à l'exercice 2024.

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
LABRO Pascal



Secrétaire de séance
Robert FAURE

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Robert FAURE, the secretary of the meeting.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025
Date de réception de l'AR: 08/10/2025
033-213303753-DE_2025_23-DE